



Interrogatoire, svp, je n'y connais rien!

Par **anneandre83**, le **27/12/2009** à **14:39**

Bonjour,

Je suis convoquée à un interrogatoire concernant une affaire dont j'ai été témoin. Il s'agit d'une femme qui est morte dans le désert lors d'un voyage organisé. Je faisais partie du voyage. Le responsable du voyage organisé peut être inculpé d'homicide involontaire et non assistance à personne en danger.

Des personnes de ma connaissance ont déjà été interrogées et ce, parfois pendant dix heures d'affilée sans être prévenues de la durée. J'aimerais connaître mes droits concernant le temps que peut durer l'interrogatoire qui commence à 8H30, le droit à des pauses, durée maximale etc....est il préférable d'y aller accompagnée d'un avocat?

Merci de m'éclairer je n'y connais rien et ça m'angoisse d'y passer la journée, cordialement.